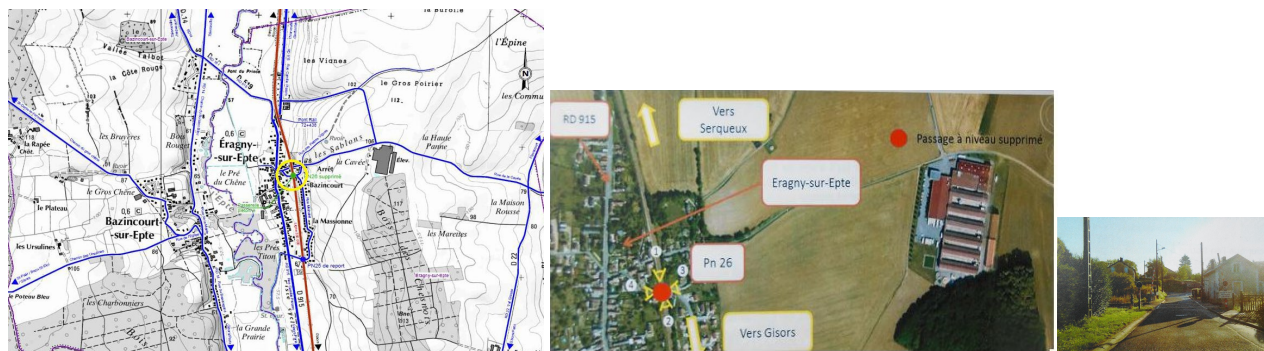


PN 26 - ERAGNY-SUR-EPTE

Le **passage à niveau n° 26**, situé sur la commune d'Eragny-sur-Epte (département de l'Oise), est identifié comme faisant partie des PN à supprimer dans le cadre de la modernisation de la ligne Serqueux - Gisors.

Situé en milieu urbain, muni de barrières et équipé d'une signalisation automatique lumineuse/sonore, il est classé :

Classé en catégorie 1 (PN public ouvert à tous les usagers de la route) et catégorie 3 (PN réservé aux piétons, sans surveillance particulière, sous l'entière responsabilité de l'utilisateur). Une visibilité médiocre et la présence d'un trafic piéton sont des facteurs d'aggravation du risque d'accident.



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Ils sont portés à l'Etude d'impact sur l'environnement et au dossier Commodo et Incommodo :

- en termes physique, on note que le PN est implanté dans un axe de ruissellement avec un risque très fort de remontée de nappe ;
- hormis les emprises ferroviaires, le foncier est globalement privé (activités agricoles et habitations). Sur la zone, aucun monument historique n'est classé et, hormis l'activité agricole, on ne relève pas de très grande activité économique hormis des commerces de proximité, une entreprise pharmaceutique et une exploitation agricole. A noter que le PN emprunté par des écoliers et GR 125 ;
- un périmètre de protection de monument historique inscrit est signalé ;

SUPPRESSION PROPOSEE ET AMENAGEMENTS ENVISAGES

Des études préalables ont permis d'identifier les solutions de moindre impact social, économique et environnemental. L'ensemble des variantes étudiées est détaillé Partie I - pièce E du dossier.

Celles retenues :

Il s'agit de supprimer le PN, l'aménager en conséquence en termes sécuritaires (non-franchissement, protection par portillon et clôtures) tout en permettant aux équipes de maintenance d'intervenir le cas échéant, créer une passerelle avec rampes d'accès et accessible aux PMR (sinon report vers PN 25). A priori, cette création n'est pas encore validée et en cours de discussion avec la commune qui semble ne pas vouloir retenir la proposition.

Les circulations routières sont reportées au PN25 provoquant un allongement du nouvel itinéraire. Les caractéristiques du tracé routier sont adaptées aux circulations urbaines et péri-urbaines actuelles.

Sur la période 2018-2019, les travaux sont prévus sur 18 mois (selon délivrance de l'A.P.) : préparation emprise chantier, réalisation rampes et appui de la passerelle sud, réalisation rampes et appui de la passerelle nord, réalisation passerelle et tabliers des rampes, pose équipements et superstructures, travaux de finition, dépose du PN.

Étudiés de manière à minimiser les nuisances pour les riverains, ils feront l'objet d'une information préalable spécifique et périodique par le MO.

Afin d'éviter une pollution, toutes les précautions seront prises en début de chantier et intégrées dans les dossiers de consultations des entreprises de travaux (DCE).

vue en plan de la solution projetée

